

Gardanne : Un facteur licencié à tort ?

Communiqué de Presse

SUD PTT 13 dénonce régulièrement le traitement disciplinaire réservé aux postiers-ères qui se retrouvent dans le collimateur de La Poste.

En ce tout début d'année 2017, celle-ci montre une fois de plus qu'elle compte bien continuer à liquider des agents comme bon lui semble, parfois en l'absence de preuves avérées et toujours sans prise en compte de la réalité des faits et des causes des dysfonctionnements constatés.

Dans un contexte social extrêmement dégradé où les facteurs-trices s'épuisent à distribuer le courrier, où la reconnaissance managériale est devenu un flicage permanent et où celui ou celle qui oserait montrer son désarroi ou son mécontentement se voit rapidement mis à l'index et sanctionné, nous ne pouvons tolérer que des mesures d'exception soient prises à l'encontre de collègues de travail, de façon parfaitement disproportionnée.

Toute sanction devrait avoir une vertu pédagogique, et se retrouver à Pôle-emploi peut avoir des conséquences très lourdes qui doivent être pesées.

Surtout quand ces sanctions concernent des postiers-ères anciens-nes et sans aucun antécédent disciplinaire.

Nous dénonçons l'acharnement systématique de La Poste à demander le licenciement pour faute grave lors de chaque conseil de discipline, quels que soient les griefs reprochés à l'agent.

Ainsi, à la demande du personnel du centre courrier de Gardanne, SUD PTT et la CGT ont déposé un préavis de grève pour la journée de mercredi 04 janvier 2017, afin de dénoncer la décision de licenciement d'un facteur du site et demander l'application de mesures disciplinaires proportionnées au regard des faits reprochés dans le cadre des procédures disciplinaires.

Contact Syndicat Sud APT 13 : Yann QUAY-BIZET au 06.83.67.74.21

Gilles BOUKHALFA au 06.29.62.60.00

Yann REMLE au 06.77.73.73.11